

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 janvier 2026

Convocation du 13/01/2026

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 18

L'An deux mille vingt-six, le vingt du mois de janvier à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de janvier, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille et DUDÉ Maïté.

Excusée : Mme LEVEQUE Béatrice,

Secrétaire de séance : Mme DUDÉ Maïté

DCM2026-01-003 **SIEML – effacement des réseaux avenue Goupil de Bouillé :**
Acte 1.2 : Commande publique – délégation de service public

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2025-12-143 en date du 16 décembre 2025, le conseil municipal avait pris acte des devis suivants :

- SIEML : effacement des réseaux de l'avenue Goupil de Bouillé avec plus-value pour la surlargeur HTA = 66 757,46€
- ENEDIS : effacement de la ligne Haute Tension, devis valable jusqu'au 03/02/26 = 69 318,19€

et décidé de reporter la décision à la prochaine séance afin qu'un contact soit pris auprès d'ENEDIS pour réétudier le devis et obtenir une approche budgétaire sur la faisabilité de ces travaux.

ENEDIS a indiqué que son devis ne serait pas revu à la baisse ; en effet, des travaux ne sont pas programmés à moyen termes en raison du caractère trop récent de la ligne.

De plus, Monsieur le Maire précise que les comptes 2025 ne sont pas encore arrêtés à ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Sollicite une prolongation de deux mois du devis afin de fiabiliser la préparation budgétaire.

Charge monsieur le Maire d'en informer ENEDIS.

La secrétaire,
Maïté DUDÉ

Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

